COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU JEU D'ÉCHECS DES PYRENEES ATLANTIQUES

CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL D'ÉCHECS INDIVIDUEL JEUNES

RÈGLEMENT DES TOURNOIS **2026 – 2027**

Dans ce qui suit, les objets grammaticaux concernant les personnes et s'accordant en genre doivent s'entendre également au féminin, sauf indication contraire.

ARTICLE 1 : ORGANISATION

Le Comité Départemental des Pyrénées-Atlantiques a confié l'organisation du Championnat Départemental Jeunes 2026-2027 à l'Echiquier Bayonne Adour qui l'accepte.

Ce championnat aura lieu au 25 av Paul Pras à Bayonne, le 15 novembre 2026.

Les inscriptions seront transmises par les responsables de clubs auprès de l'arbitre principal, au plus tard jusqu'au jeudi soir (12 novembre) précédant la compétition.

Pour une raison exceptionnelle, quelques inscriptions individuelles pourront être prises sur place jusqu'à 9h30. En cas d'inscription plus tardive le joueur intégré le tournoi à la ronde N°2

Sitôt arrivés sur le site des championnats, les participants devront confirmer leur présence auprès de l'organisation, et ce, au moins 20 mn avant le début des tournois, c'est-à-dire à 9h40. Dans le cas contraire, ils ne seront autorisés à entrer dans leur tournoi qu'à la seconde ronde.

Les responsables de clubs devront apporter un nombre de jeux complets égal à 65% du nombre de participants de leur club. Ces jeux (pendules comprises) devront être apportés et installés sur le lieu de la compétition au moins 30mn avant le début des parties.

Les jeunes joueurs restent sous la responsabilité de leurs parents ou de leurs accompagnateurs, durant toute la durée du tournoi, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de la salle de jeu.

ARTICLE 2 : STRUCTURE DU TOURNOI

Les championnats départementaux concernent les catégories suivantes : Petits Poussins (U08), Poussins (U10), Pupilles (U12), Benjamins (U14), Minimes (U16), Cadets (U18) et Juniors (U20). **Pour chaque catégorie, le tournoi sera mixte, mais la distinction de genre sera conservée pour la remise des prix comme le nombre de qualifié(e)s pour le championnat régional.**

Les règles du jeu sont celles de la FFE et en particulier son annexe A « Jeu rapide ». L'article A.5 s'appliquera exclusivement.

La partie sera perdue au DEUXIEME coup illégal achevé

Les tournois U18 et U20 ne sont pas qualificatifs pour la suite de la compétition.
aussi ils seront fusionnés avec un classement par catégorie

Peuvent participer dès la première ronde tous les joueurs à jour de leur licence FFE A, prise dans un club du département, et présents 20 minutes avant le début de la 1ère ronde soit à 9h40 au plus tard.

Les joueurs sont inscrits dans leur catégorie. Un joueur souhaitant participer dans une autre catégorie devra en faire explicitement la demande auprès du Comité départemental, avant la date limite pour les inscriptions.

Le classement utilisé est le Elo rapide ; les tournois sont homologués et donc pris en compte pour le calcul du classement Elo correspondant.

ARTICLE 3 : NOMBRE DE RONDES ET CADENCES => 25 mn + 10 sec

Le nombre de rondes est adapté au nombre de joueurs inscris par catégories afin qu'il puisse produire un seul vainqueur par tournoi, nonobstant le système de départage indiqué (art 6).

Cette cadence sera de **15mn + 5sec** pour la catégorie U8 pour cette seule phase départementale

ARTICLE 4 : HORAIRES INDICATIFS DE JEU

Vérifications des licences et clôture des inscriptions : 09h00 à 09h40 (limite)
Sous réserve que l'ensemble des jeux soient bien installés par les clubs qui les apportent

Ronde 1 :	10h	Ronde 2 :	11h15
Ronde 3 :	12h30	Ronde 4 :	14h
Ronde 5 :	15h15	Ronde 6 :	16h30

Pour les U8

Ronde 1 :	10h	Ronde 2 :	10h40
Ronde 3 :	12h30	Ronde 4 :	14h
Ronde 5 :	*14h40* (si besoin selon le nombre d'inscrits)		

Les joueurs doivent prendre leurs dispositions afin d'être présents à leur place cinq minutes avant le début des rondes.
Le délai de forfait est de 5 mn. Pour tout forfait d'un joueur par dépassement du délai indiqué, son responsable majeur doit s'en expliquer auprès de l'arbitre, faute de quoi une sanction pourrait être prise.

Proclamation des résultats et remise des prix estimée vers 18h, au terme du nombre de rondes qui clôture les tournois.

ARTICLE 5 : DROITS D'INSCRIPTION ET PRIX

Droits d'inscription : Néant

Prix : des coupes récompenseront les trois premiers joueurs et les trois premières féminines de chaque tournoi . **Selon son classement, une joueuse peut être éligible aux 2 podiums de sa catégorie.**

ARTICLE 6 : DÉPARTAGE EN CAS D'ÉGALITÉ

Système Suisse :
1) Buchholz tronqué
2) Buchholz
3) Performance

Le départage sera celui qui résulte du calcul du score ajusté du logiciel PAPI 3.3.8

ARTICLE 7 : QUALIFICATIONS POUR LE CHAMPIONNAT INTERDÉPARTEMENTAL

Pour le calcul des qualifications, seront à prendre en compte les joueurs ayant joué au moins 5 rondes dans les différents tournois.

Les qualifiés d'office pour le championnat de France sont qualifiés d'office pour le championnat interdépartemental et ne seront pas pris en compte dans le décompte, ni des effectifs, ni des qualifiés. L'ordre des qualifiés sera celui du classement général.

Le nombre de qualifiés masculins par catégorie pour le championnat interdépartemental correspondra à 30% de l'effectif masculin de la catégorie sauf minimes U16 (50 %), arrondi à l'entier supérieur .

Le nombre de qualifiées féminines par catégorie pour le championnat interdépartemental correspondra au moins 50% de l'effectif féminin de la catégorie arrondi à l'entier supérieur .

Le minimum de qualifiés par catégorie ne pourra pas être inférieur au nombre de places qualificatives attribuées à la ZID d'Aquitaine pour le championnat de France.

Les clubs pourront procéder à des repêchages au nombre de 1 par tranche de 15 joueurs dès que la tranche est entamée. Le nombre de joueurs pris en compte ne concerne pas les catégories cadets et juniors.

Sur demande motivée des clubs, le bureau du Comité départemental pourra, à titre exceptionnel, ajouter un maximum de deux places pour traiter des cas particuliers (ex : joueur malade le jour du tournoi, voyage scolaire…).

Les joueurs qualifiés qui ne seraient pas en mesure de participer au championnat régional ne seront pas remplacés.

Nombre de places qualificatives attribuées à la ZID Aquitaine pour le Championnat de France 2027

CHAMPIONNAT DE FRANCE JEUNES - AVRIL - 2027

QUOTAS DE QUALIFICATION - CATÉGORIES MIXTES

Z.I.D.	U08	%	Pl. Q.	U10	%	Pl. Q.	U12	%	Pl. Q.	U14	%	Pl. Q.	U16	%	Pl. Q.	Licences	Places Q.
ALSACE	183	13,28	13	498	13,59	14	504	10,23	10	267	7,35	7	200	6,91	7	1652	51
AQUITAINE	102	7,84	8	198	6,00	6	305	6,58	7	230	6,47	6	188	6,56	7	1023	34

CHAMPIONNAT DE FRANCE JEUNES - AVRIL 2027

QUOTAS DE QUALIFICATION - CATÉGORIES FÉMININES

Z.I.D.	U08F	%	Pl. Q.	U10F	%	Pl. Q.	U12F	%	Pl. Q.	U14F	%	Pl. Q.	U16F	%	Pl. Q.	Licences	Places Q.
ALSACE	59	9,37	9	134	10,07	9	112	7,56	8	50	5,17	5	22	4,33	4	377	35
AQUITAINE	25	4,55	5	35	3,37	3	49	3,87	4	35	3,92	4	18	3,72	4	162	20

ARTICLE 8 : CONSIGNES À L'INTENTION DES PARTICIPANTS ET DES SPECTATEURS

Avant la partie, les joueurs vérifient la position des pièces, l'affichage des pendules et leur couleur.
Pendant la partie :

- interdiction de quitter l'espace de jeu sans autorisation (défini comme étant composé de l'aire de jeu + les toilettes)
- éviter toute discussion et toute lecture suspecte
- avoir une attitude convenable et une tenue correcte
- ne pas frapper fort sur les pendules, en particulier pendant les zeitnots.

L'utilisation de téléphones portables, baladeurs et autres matériels est interdite dans l'espace de jeu. Un portable qui sonne en cours de partie entraîne la perte de la partie pour son propriétaire.

Après la partie, les joueurs remettent les pièces en place et le gagnant ou les blancs en cas de partie nulle, donne le résultat à l'arbitre.

Les analyses sont interdites dans la salle du tournoi.

Un joueur absent lors d'une ronde, sans avoir prévenu l'arbitre, sera considéré comme ayant abandonné le tournoi et ne sera pas apparié pour la ronde suivante.

Les accompagnateurs ou spectateurs ne sont pas admis dans l'aire de jeu pendant les parties. L'accès à l'aire de jeu n'est autorisé que pour les arbitres, les membres de l'organisation et les joueurs.

Les joueurs qui ont terminé leurs parties deviennent spectateurs et doivent quitter l'aire de jeu.

ARTICLE 9 : ÉTHIQUE

La conduite des joueurs (et des accompagnateurs, entraîneurs, parents, etc..) est assujettie à une attitude correcte qui interdit par exemple :

- De fixer le résultat d'une partie avant son commencement
- D'abandonner un tournoi sans justification
- De déclarer forfait sans raison valable
- Pendant le jeu, aux joueurs, de contrevenir aux règles du jeu.
- Pour les accompagnateurs, de faire des signes aux joueurs.
- …

Le non-respect de ces règles élémentaires sera sanctionné par des pénalités prises, soit par le superviseur, soit par la juridiction fédérale compétente. (voir article 38 du règlement intérieur de la FFE)

ARTICLE 10 : ARBITRAGE

Organisation : Échiquier Bayonne Adour

Arbitre principal : Francis JARRIER – AF

Arbitres en second et aides arbitres pourront être proposés par les clubs et seront confirmés au plus tard le jour du championnat.

ARTICLE 11 : LITIGE TECHNIQUE

Lorsqu'un litige technique survient en cours de partie, les joueurs doivent faire appel à l'arbitre et se conformer à ses directives.

Un appel des décisions de l'arbitre peut être interjeté par le responsable du club auquel appartient le joueur plaignant. Dans ce cas le traitement du litige est réalisé par la commission d'appel définie à l'article 12.

ARTICLE 12 : COMMISSION D'APPEL

Elle sera constituée de 5 personnes avant la 1ère ronde :

- le président du Comité départemental
- le représentant de l'organisateur
- l'arbitre principal
- deux arbitres

L'Arbitre principal L'organisateur Le Comité Départemental